

Einestraat 21 | 9700 Audenarde

Bureau De Dépôt Alost
P923465

bpost
PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

Congrès BZB-Fedafin

Brussels Expo | Palais 10 | 21 octobre 2026



Forts face
au changement



PROGRAMME CONGRÈS BZB-FEDAFIN 2026



10h00 - 11h45

SESSION PLÉNIÈRE PARTIE I

Albert Verlinden

Président de BZB-Fedafin

Jan Jambon

Vice-premier ministre et ministre des Finances
et des Pensions

Amid Faljaoui

Chroniqueur économique

Bart Kerremans

Professeur d'économie politique internationale
et de politique américaine (KU Leuven)

DÉJEUNER 11h45 - 13h15

13h15 - 14h15

SESSION PLÉNIÈRE PARTIE II

Eléonore Simonet

Ministre des Classes moyennes,
des Indépendants et des PME

Patricia Boydens

Client Partner chez Capgemini

14h45 - 16h45

EDFIN

MARCHÉ DE L'INFORMATION POUR L'INTERMÉDIAIRE (ateliers)

- | | | | |
|--|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• AFI.ESCA Luxembourg• AG Insurance• Amundi Asset Management• Ann Wauters• Assuralia• Athora Belgium• Baloise• Bipar• BlackRock• BNP Paribas Asset Management | <ul style="list-style-type: none">• BZB-Fedafin• Capital Group• Carmignac• DELA• DPAM• DWS• Febelfin• Fidelity International• Flossbach von Storch• FSMA• Goldman Sachs Asset Management | <ul style="list-style-type: none">• J.P. Morgan Asset Management• La Française• Lazard Asset Management• Michèle George• Natixis Investment Managers & Edmond de Rothschild Asset Management• NN Insurance Belgium• Nordea Asset Management | <ul style="list-style-type: none">• Oddo BHF AM & Eleva Capital• OneLife• Pictet Asset Management• Robeco• Sven Nys• Utmost Wealth Solutions• Vivium |
|--|--|---|--|

RÉCEPTION 16h45 - 18h00

Inscrivez-vous via

www.bzbfedafincongres.be ou via le QR code

Vos employés sont également les bienvenus au congrès !



Edito

Albert Verlinden



Faire de la publicité dans Momentum ?

Prenez contact avec nous via
info@bzb-fedafin.be ou
055 30 59 89

Momentum s'adresse exclusivement au professionnel du secteur financier

Faire de la publicité dans Momentum ?

Prenez contact avec nous via
info@bzb-fedafin.be ou
055 30 59 89

Momentum est un magazine de BZB-Fedafin.

Publication trimestrielle.

Tirage : NL: 4900, FR 2950

Diffusion : NL: 4900, FR 2850

BZB-Fedafin

Einestraat 21 | 9700 Audenarde
0466-737-571 RPR Gand, division Audenarde
info@bzb-fedafin.be | www.bzb-fedafin.be

Editeur responsable

Albert Verlinden
Einestraat 21 | 9700 Audenarde
albert@bzb-fedafin.be

La rédaction de Momentum et l'éditeur responsable entendent publier des informations de la plus grande fiabilité, au sujet desquelles leur responsabilité ne peut toutefois être engagée. Le contenu ne peut nullement être considéré comme une offre commerciale.

Forts face au changement

Aujourd'hui, le changement n'est plus un choix. C'est la réalité dans laquelle notre secteur évolue au quotidien. Le monde financier évolue à un rythme effréné : les nouvelles réglementations, les innovations technologiques, l'évolution des attentes des clients et le contexte géopolitique et économique de plus en plus complexe nous obligent à repenser en permanence notre façon de travailler et la manière dont nous jouons notre rôle. Cela peut être source d'incertitude, mais cela offre également des opportunités de gagner en pertinence et de mieux préparer l'avenir.

La force ne réside pas dans le fait d'éviter le changement, mais dans la capacité à y faire face. À continuer d'avancer, à continuer d'apprendre et à regarder ensemble vers l'avenir. En tant qu'intermédiaire indépendant, vous jouez un rôle crucial à cet égard. Vous êtes souvent le premier interlocuteur du client. Vous transformez la complexité en clarté. Vous instaurez la confiance aux moments qui comptent vraiment. Aujourd'hui plus que jamais, cela exige de l'agilité, des connaissances et de la force.

Le 21 octobre, nous souhaitons réunir tous ces éléments. Le congrès BZB-Fedafin est depuis longtemps une référence dans le secteur, non seulement en tant qu'événement de réseautage, mais surtout comme source d'inspiration et d'approfondissement. Cette année encore, nous accueillons une série d'intervenants passionnants et proposons un programme riche en sessions plénières et ateliers qui répondent aux défis et opportunités d'aujourd'hui et de demain.

Mais avant tout, notre congrès, c'est une histoire d'hommes et de femmes. De professionnels qui font la différence au quotidien et qui restent ainsi indispensables. Qui, malgré la complexité, continuent de privilégier la qualité, la proximité et la confiance, afin d'offrir le meilleur service à leurs clients.

Ce congrès est l'occasion de faire le point sur notre situation actuelle et, surtout, de nous tourner vers l'avenir. Pour trouver des idées, partager des expériences et mettre en œuvre de nouvelles perspectives. Car le changement est inévitable. La question est simplement de savoir comment y faire face.

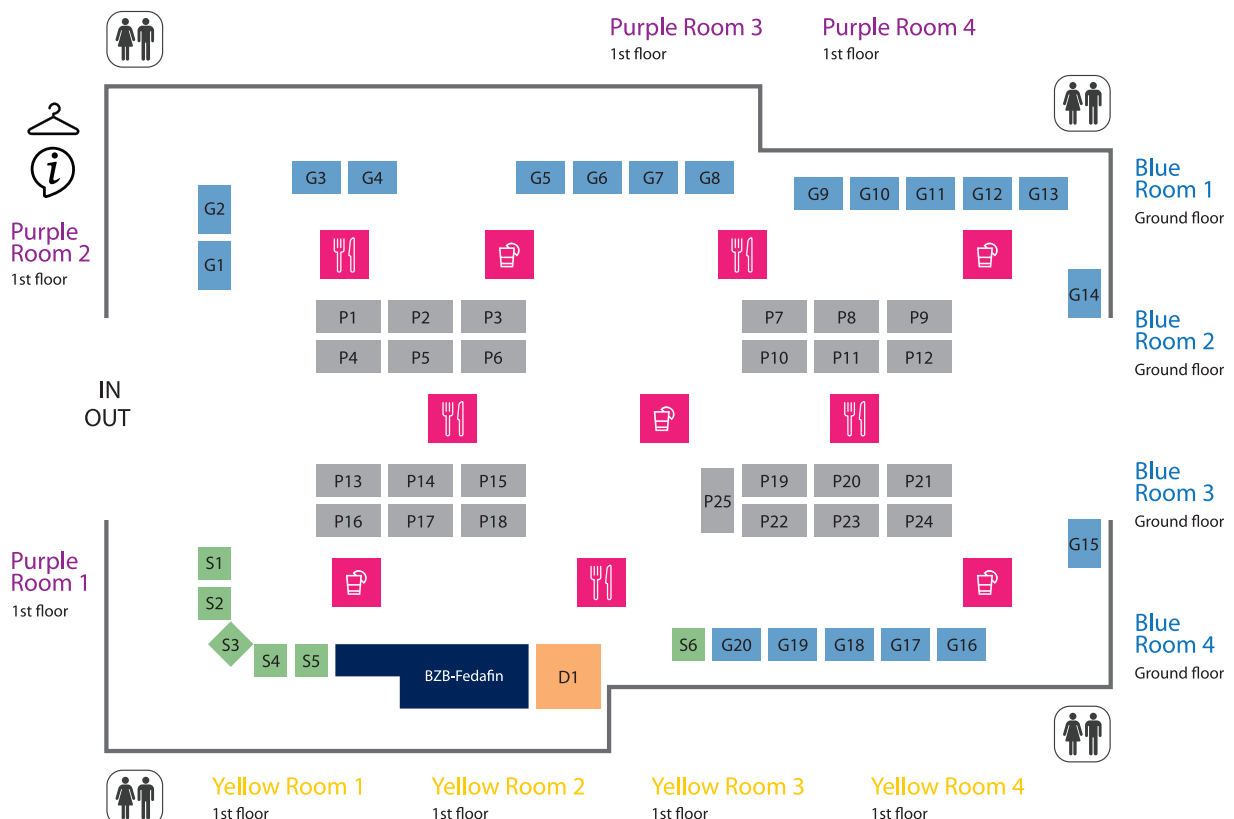
Faisons-le ensemble, avec force.

Albert Verlinden,
Président de BZB-Fedafin

Plan de surface

N°	Exhibitor
D1	BNP Paribas Asset Management
P1	Vivium
P2	Natixis Investment Managers & Edmond de Rothschild Asset Management
P3	Utmost Wealth Solutions
P4	Flossbach von Storch
P5	Goldman Sachs Asset Management
P6	Carmignac
P7	Robeco
P8	OneLife
P9	Capital Group
P10	Athora Belgium
P11	Lazard Asset Management
P12	Amundi Asset Management
P13	DPAM
P14	DELA
P15	Banque J. Safra Sarasin & La Française
P16	NN Insurance Belgium
P17	Nordea Asset Management
P18	Baloise Belgium
P19	DWS
P20	AFI.ESCA Luxembourg
P21	BlackRock
P22	Odoo BHF AM & Eleva Capital
P23	AG Insurance
P24	Pictet Asset Management
P25	J.P. Morgan Asset Management

N°	Exhibitor
G1	Rothschild & Co Asset Management
G2	Fundsmith
G3	Baloise Vie Luxembourg
G4	Fidelity International & Columbia Threadneedle Investments
G5	Varenne Capital
G6	Patronale Life
G7	DNCA Investments
G8	Wealins S.A.
G9	Allianz Benelux
G10	Irivest Investment Managers
G11	AlphaCredit
G12	Edfin
G13	Sofuba
G14	AXA Belgium
G15	Puilaetco
G16	Sycomore AM
G17	Janus Henderson Investors
G18	Carglass
G19	Ethenea Independent Investors S.A.
G20	Oniroco
S1	LFDE
S2	ARAG SE - Branch Belgium
S3	Acatis
S4	LAIQON & Funds for Good & Jupiter Asset Management
S5	Aedes
S6	M&G Investments



Marché de l'information pour l'intermédiaire

14h45 - 15h15

5 caractéristiques d'une équipe performante
Ann Wauters (NL)

*Pictet AM – Update Investissements thématiques
Pictet Asset Management (NL)

*Un contrôle de la FSMA. A quoi dois-je m'attendre et comment me préparer ?
FSMA (FR)

*Une gestion active et diversifiée repensée
Carmignac (NL)

*L'infrastructure chez Lazard : Boring but Booming!
Lazard Asset Management (NL)

*L'évaluation comme outil de gestion des risques dans un environnement d'investissement volatil
Flossbach von Storch (NL)

*Assurances-vie et fonds d'entreprise : deux nouveaux meilleurs amis
OneLife (NL)

*Multi Asset: Amid volatile markets and the upcoming US midterm elections, active, dynamic asset allocation is key, what lies ahead for the year?
Robeco (ENG)

*Mobilité électronique & batteries : que devez-vous savoir aujourd'hui en tant que courtier ?
Vivium (NL)

*ETF vs fonds d'épargne-retraite : mythes et réalité
BNP Paribas Asset Management (NL)

*Investir dans la défense, l'énergie et la réindustrialisation en Europe avec le Nordea 1 - Empower Europe Fund
Nordea Asset Management (NL)

*Faites le bonheur futur des héritiers de vos clients avec le Plan de Prévoyance Héritage DELA
DELA (NL)

15h30 - 16h00

The sky isn't the limit, just never stop dreaming
Michèle George (FR)

*10 raisons d'envisager la souscription d'un contrat d'assurance-vie branche 23 (Multisupport) à la lumière de l'introduction de la taxe sur les plus-values
Utmost Wealth Solutions (NL)

*Een controle door de FSMA. Wat kan ik verwachten en hoe kan ik mij voorbereiden?
FSMA (NL)

*La lutte contre la fraude de l'assurance
Assuralia (FR)

*Une assurance épargne et investissement comme solution pour chaque client
Athora Belgium (NL)

*L'assurance, source de valeur ajoutée : la force d'Assurfinance dans l'expérience client
AG Insurance (NL)

*Fiscalité des placements : comment choisir entre une assurance-vie et des fonds bancaires ?
NN Insurance Belgium (NL)

*Reshaping the Global Economy: critical technologies as a structural growth driver
DWS (ENG)

*ODDO BHF US Equity Trend: Smart Momentum as core of your exposure to US equities
Oddo BHF AM & Eleva Capital (NL)

*Comment tirer le meilleur parti de votre exposition aux marchés émergents ?
Fidelity International (NL)

*Making Every Dollar Work Harder: Going Long/Short for Broader Alpha Sources
J.P. Morgan Asset Management (NL)

*Le phishing et la fraude en ligne
Febelfin (NL)

16h15 - 16h45

Comment aborder les changements et les défis liés à votre carrière ?
Sven Nys (NL)

*Le fonds interne dédié : offrez à votre client une gestion patrimoniale qui lui ressemble
AFI.ESCA Luxembourg (FR)

*Le transfert de richesse entre générations : la planification successorale, un moyen de pérenniser votre activité de conseiller financier
Capital Group (NL)

*Navigating market volatility: BlackRock's approach to Multi-Asset Investing with BGF Global Allocation
BlackRock (NL)

*BIPAR : la voix du secteur en Europe
BIPAR (FR)

*Les fonds ou les ETF : des éléments de base judicieux pour les portefeuilles modernes
Amundi Asset Management (NL)

*La branche 23, moteur de rendement au sein de la PLCI
Baloise (NL)

*Investir stratégiquement à l'ère de l'IA
Natixis Investment Managers & Edmond de Rothschild Asset Management (NL)

*Crédit à la consommation 2.0 - un aperçu
BZB-Fedafin (NL)

*Au-delà des indices : comment les fonds Convictions Euro & USA génèrent de l'alpha
La Française (NL)

*Investir dans la sécurité et la défense de l'Europe
DPAM (NL)

*Harnessing the Power of Artificial Intelligence for Equity Investing
Goldman Sachs AM (NL)

N°	SALLE VIOLETTE	SALLE JAUNE	SALLE BLEUE	HORAIRE
1	Ann Wauters	*Lazard Asset Management	*Vivium	14h45 - 15h15
2	*Pictet Asset Management	*Flossbach von Storch	*BNP Paribas Asset Management	14h45 - 15h15
3	*FSMA (FR)	*OneLife	*Nordea Asset Management	14h45 - 15h15
4	*Carmignac	*Robeco	*DELA	14h45 - 15h15
1	Michèle George	*Athora Belgium	*Oddo BHF AM & Eleva Capital	15h30 - 16h00
2	*Utmost Wealth Solutions	*AG Insurance	*Fidelity International	15h30 - 16h00
3	*FSMA (NL)	*NN Insurance Belgium	*J.P. Morgan Asset Management	15h30 - 16h00
4	*Assuralia	*DWS	*Febelfin	15h30 - 16h00
1	Sven Nys	*BIPAR	*BZB-Fedafin	16h15 - 16h45
2	*AFI.ESCA Luxembourg	*Amundi Asset Management	*La Française	16h15 - 16h45
3	*Capital Group	*Baloise	*DPAM	16h15 - 16h45
4	*BlackRock	*Natixis Investment Managers & Edmond de Rothschild Asset Management	*Goldman Sachs AM	16h15 - 16h45

* La participation à cet atelier fournit également des heures de recyclage régulier.

Interview avec le ministre Jan Jambon

L'accord de gouvernement prévoit de rendre les placements et les investissements plus attractifs. Il est notamment question d'une variante de la loi Cooreman-De Clercq, destinée à stimuler la mobilisation de l'épargne. Soutenez-vous toujours cette mesure ? Pouvez-vous déjà préciser quelles initiatives concrètes seront prises ?

Bien sûr, je soutiens les engagements pris dans l'accord de gouvernement. En particulier les mesures visant à stimuler la croissance de notre économie. Nous affichons aujourd'hui une croissance de 1 %. C'est inférieur à la moyenne de la zone euro. Or, la croissance est le fondement de la prospérité. Nous avons besoin d'une économie forte. Une société prospère reste toujours la meilleure réponse à des défis tels que le vieillissement de la population et la dette publique.

Les finances publiques fédérales ne nous permettent pas de débloquer nous-mêmes les fonds nécessaires pour subventionner une croissance massive. Nous ne pouvons plus jouer le rôle de principal bailleur de fonds, mais nous devons nous réinventer en tant que catalyseur qui oriente le marché dans la direction souhaitée. Nous devons trouver des moyens créatifs pour canaliser les capitaux vers des investissements productifs.

À cette fin, nous travaillons actuellement à l'élaboration d'une sorte de loi « Cooreman-De Clercq bis » visant à favoriser les investissements dans les entreprises en croissance, à stimuler les introductions en bourse à Bruxelles et à mobiliser l'épargne. La réforme de la taxe boursière peut également contribuer à mobiliser davantage l'épargne.

L'accord de gouvernement met également l'accent sur la simplification administrative et un cadre réglementaire efficace. Comment comptez-vous veiller à ce que la nouvelle réglementation reste applicable et proportionnée pour les intermédiaires financiers, qui font souvent office de relais entre le client et l'établissement financier ?

J'entends trop souvent des entrepreneurs dire que la charge réglementaire est trop lourde dans ce pays. Que nous nous mettons hors-jeu sur le marché en voulant être l'élève le plus exemplaire de la classe. C'est pourquoi nous balayons devant notre propre porte. En collaboration avec Febelfin, la FSMA et la Banque nationale, nous avons recensé toutes les formes possibles de « goldplating ». Nous disposons de nombreuses pages de

propositions de simplification que nous nous efforçons désormais de mettre en œuvre de manière systématique.

Dans le même temps, je suis également conscient qu'un gouvernement de réforme, tel que celui de l'Arizona, entraîne par définition de nombreux changements. Les réformes s'accompagnent d'incertitudes, de délais de transition et, inévitablement, de complexité. Même en matière de nouvelle législation, nous visons la simplicité et évitons le « goldplating ». Un exemple concret est la loi sur la réduction des coûts, grâce à laquelle nous mettons en œuvre chaque année des simplifications administratives. Dans cette loi, nous supprimons notamment l'interdiction faite aux prestataires de services de paiement de proposer des services d'investissement. Une restriction qui ne découle d'aucune obligation externe.

Pour pouvoir investir, les entrepreneurs ont besoin – outre la simplification administrative – d'un cadre réglementaire stable. De nombreuses réformes fiscales ont déjà été mises en œuvre au cours de la législature actuelle. Ainsi, la charge fiscale sur les distributions provenant de la société (le régime VVPRbis / distribution de la réserve de liquidation) a été augmentée de 15 % à 18 %. Dans le cadre des discussions budgétaires en cours, des rumeurs laissent entendre que certaines de ces réformes pourraient être à nouveau durcies. Pouvez-vous rassurer nos membres ?

Si l'on examine les chiffres, il se passe bel et bien quelque chose au niveau des sociétés de management. Nous constatons une augmentation spectaculaire ces dernières années. En l'espace de cinq ans, le nombre de sociétés de management a doublé pour atteindre plus de 80 000.

Nous avons mis en place certaines mesures de renforcement, telles que le régime VVPRbis, le plafonnement de la rémunération des dirigeants d'entreprise et la limitation des indemnités forfaitaires pour avantages de toute nature. Même après ces réformes, ce système reste plus intéressant qu'une entreprise individuelle. Parallèlement, un plafond a été fixé pour les cotisations sociales patronales et une déduction pour entrepreneurs a été introduite dans l'impôt sur le revenu des personnes physiques, ce qui rend l'entreprise individuelle plus intéressante. Nous n'en sommes pas encore là, mais nous devons continuer à travailler dans ce sens.

Je ne suis pas favorable à une nouvelle augmentation du taux, car cela réduirait le débat à une simple comparaison des taux

“

En collaboration avec Febelfin, la FSMA et la Banque nationale, nous avons recensé toutes les formes possibles de « goldplating ». Nous disposons ainsi de nombreuses pages de propositions de simplification.

JAN JAMBON,
vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions

© Andreas Van Esbroeck

d'imposition. Une telle réduction ferait abstraction des risques pris par les entrepreneurs.

BZB-Fedafin plaide en faveur d'un dialogue fluide et constructif entre le secteur et l'administration fiscale. Une telle concertation a déjà abouti à des résultats concrets par le passé, comme la FAQ relative à l'exonération de TVA. En tant que ministre, comment considérez-vous cette forme de collaboration ? Considérez-vous qu'une bonne accessibilité de l'administration fiscale pour les organisations professionnelles et les contribuables soit une priorité ?

Un dialogue constructif entre l'administration fiscale et le secteur est pour moi essentiel. Dans le cadre des réformes que nous prévoyons, nous comptons toujours sur l'expertise du secteur, notamment lors de la préparation des circulaires. Cette consultation se déroule bien aujourd'hui et je souhaite préserver cette collaboration ouverte et structurée.

Par ailleurs, le gouvernement souhaite faire évoluer davantage la relation entre l'administration fiscale et le contribuable, pour passer d'un modèle purement axé sur le contrôle à un modèle de coopération fondé sur la confiance et l'accompagnement. Nous investissons donc dans une meilleure accessibilité grâce aux numéros d'assistance téléphonique et à Tax On Web, dans une approche plus conviviale fondée sur la notion de « bonne foi » et dans la poursuite de la numérisation de l'administration.

À plus long terme, nous souhaitons miser davantage sur la conformité coopérative et la surveillance horizontale. L'objectif est d'offrir aux entreprises et aux citoyens, en amont, des éclaircissements et un accompagnement leur permettant d'agir correctement dès le départ. Des outils tels que le service des rulings, et le Cooperative Tax Compliance Programme démontrent que cette approche présente des avantages tant pour l'administration fiscale que pour le monde des affaires. J'espère pouvoir présenter ces initiatives au gouvernement à l'automne. Encore un peu de patience, donc.

Interview avec Amid Faljaoui

Vous êtes journaliste et chroniqueur économique, ainsi que directeur de Trends-Tendances/Le Vif. Comment vous présenteriez-vous brièvement à nos membres et quels sont aujourd'hui les thèmes que vous suivez avec le plus d'acuité, et pourquoi ?

Je me définirais comme un journaliste économique qui essaie de relier des univers encore trop souvent analysés séparément : la géopolitique, les marchés financiers, l'entreprise, la technologie et les transformations de la société. Je suis éditorialiste en chef de Trends-Tendances, chroniqueur économique quotidien à la RTBF et directeur du Cercle de Wallonie-Bruxelles. Ces différentes activités me permettent de rester en contact direct avec les préoccupations des dirigeants, des entrepreneurs et des investisseurs.

Je suis particulièrement attentif au retour de la puissance politique dans l'économie, à la fragmentation de la mondialisation, à l'explosion de la dette publique, à la rivalité entre les États-Unis et la Chine et aux bouleversements provoqués par l'intelligence artificielle.

C'est le fil rouge de mon livre (parution en septembre) *De Knokke à Trump*. Le titre résume une réalité : même les endroits qui semblent les plus paisibles et les mieux protégés ne sont plus à l'abri des secousses mondiales. Une décision prise à Washington concernant les droits de douane, le dollar ou l'OTAN peut affecter le portefeuille d'un épargnant belge, le carnet de commandes d'une PME wallonne ou la valeur d'un bien immobilier à Knokke.

La géopolitique n'est donc plus une matière réservée aux diplomates. Elle est devenue une variable du compte de résultats, du patrimoine et de l'épargne.

Comment percevez-vous l'avenir aujourd'hui ? Et quel est le principal conseil que vous donneriez aux intermédiaires financiers ?

Je ne suis ni catastrophiste ni naïvement optimiste. Nous entrons dans un monde plus instable,

mais pas nécessairement moins riche en possibilités. L'erreur serait de croire que tout va s'effondrer. L'autre erreur serait d'attendre le retour du monde relativement confortable que nous avons connu avant la pandémie, la guerre en Ukraine, le retour de l'inflation et le durcissement de la confrontation entre Washington et Pékin.

La mondialisation n'est pas morte : elle est devenue plus politique, plus fragmentée et donc plus dangereuse. Pendant longtemps, nous avons cru que l'économie allait domestiquer la politique. Nous assistons aujourd'hui au mouvement inverse : les impératifs de puissance, de sécurité et de souveraineté reprennent le contrôle de l'économie. Donald Trump est le visage le plus spectaculaire de ce basculement, mais il n'en est pas l'unique cause.

Mon principal conseil aux intermédiaires financiers serait de ne plus vendre seulement des produits, mais d'offrir une grille de lecture. Le client peut déjà comparer lui-même les rendements, les fonds et les frais. Avec l'intelligence artificielle, cet accès à l'information deviendra encore plus facile. En revanche, il aura toujours besoin d'un professionnel capable de distinguer le bruit du signal, de replacer les événements dans leur contexte et de l'empêcher de prendre une mauvaise décision sous l'effet de la peur ou de l'euphorie.

La valeur de l'intermédiaire reposera donc de plus en plus sur sa capacité à expliquer l'incertitude, à parler honnêtement du risque et à construire des stratégies robustes face à plusieurs scénarios. Plus les certitudes deviendront rares, plus la confiance sera précieuse.

Pouvez-vous déjà lever un coin du voile sur votre intervention lors de notre congrès ?

Mon intervention partira d'une question simple : comment une décision prise à plusieurs milliers de kilomètres peut-elle modifier le comportement d'un épargnant, la stratégie d'une entreprise ou la valeur d'un patrimoine en Belgique ?

À travers le fil conducteur de *De Knokke à Trump*, je montrerai comment les grandes fractures internationales finissent par entrer dans nos entreprises, nos portefeuilles et nos vies quotidiennes. Je parlerai du retour de Donald Trump, de la rivalité avec la Chine, du dollar, de la dette et de l'intelligence artificielle.

L'objectif ne sera pas d'accumuler les menaces, mais de proposer une boussole : quels signaux surveiller, quelles anciennes certitudes abandonner et comment parler de ces bouleversements aux clients sans tomber dans le catastrophisme ni dans le discours rassurant automatique ?

Nous ne pouvons pas prévoir précisément le prochain choc. Mais nous pouvons apprendre à mieux comprendre le monde qui le rend possible. La lucidité ne supprime pas le risque ; elle évite simplement de le découvrir trop tard.



AMID FALJAOUÏ,
chroniqueur économique



Interview avec Bart Kerremans

BART KERREMANS,
professeur d'économie politique internationale
et de politique américaine à la KU Leuven

Vous êtes professeur de politique américaine et d'économie politique internationale à la KU Leuven. Comment vous présenteriez-vous, ainsi que votre expertise, à nos membres, et quels sont les thèmes ou les questions qui vous préoccupent le plus aujourd'hui ?

Mes recherches portent en effet sur la politique américaine et l'économie politique internationale, avec une attention particulière pour la politique commerciale des États-Unis et celle de l'Union européenne, même si l'accent est de plus en plus mis sur les États-Unis. La politique commerciale est un sujet d'étude particulièrement intéressant pour un politologue, car elle se situe au carrefour de la politique intérieure et de la politique étrangère. Elle se trouve ainsi à l'intersection entre l'économie politique (qui met l'accent sur la mobilisation des intérêts nationaux) et la géoéconomie (en tant qu'instrument dans le contexte d'une concurrence géopolitique en pleine expansion), ce qui est tout à fait passionnant.

Ce que nous vivons actuellement aux États-Unis est sans précédent. Quelle est la bonne attitude que les pays européens devraient adopter aujourd'hui ? Pensez-vous que la démocratie est en jeu aux États-Unis ?

La situation aux États-Unis est en effet sans précédent, même si nous avons déjà eu par le passé des présidents qui ont tenté d'étendre considérablement le pouvoir et le rôle de la présidence au sein du système américain. Il suffit de penser à Woodrow Wilson, Franklin D. Roosevelt ou Lyndon B. Johnson. Avec Richard Nixon, nous avons également eu l'exemple d'un président qui n'hésitait pas à recourir à des méthodes illégales pour y parvenir. Johnson et Nixon ont d'ailleurs été qualifiés de « présidents impériaux ». Je ne sais pas quel serait le superlatif de ce terme, mais il s'applique en tout cas parfaitement à Donald Trump. Non seulement celui-ci étend le pouvoir du président comme jamais auparavant, mais il se livre aussi sans vergogne à l'enrichissement personnel. Sur le plan international, c'est également, à ma connaissance, le président le moins diplomate – mais pas toujours le moins efficace pour autant – que les États-Unis n'aient jamais eu.

Mais pour moi, l'omnipotence de Trump résulte avant tout d'un échec dramatique du système politique américain tout court. Ce

système, tel qu'il a été mis en place par la Constitution fédérale de 1787, visait à créer un président doté d'un pouvoir d'action fort. Cela permettait d'éviter qu'un système lent et relativement indécis ne soit la proie de menaces intérieures (anarchie, révolution) et extérieures. Il était toutefois essentiel que les autres branches du gouvernement américain – telles que le Congrès et les tribunaux fédéraux – « freinent » un président s'il allait trop loin. Et c'est là que le bât blesse actuellement. L'emprise considérable de Trump sur son propre parti – un phénomène sans précédent dans la relation entre le président et son parti – fait que l'actuelle majorité républicaine au Congrès ne fait aucun obstacle à son accaparement croissant du pouvoir. Et la plus haute juridiction fédérale – la Cour suprême – adopte actuellement une position maximaliste en matière de pouvoir présidentiel.

En réalité, le système américain se heurte de plein fouet aux faiblesses de la démocratie. Trump est en effet capable de mobiliser une foule d'électeurs enthousiastes qui lui sont fidèles. De ce fait, ses camarades de parti le craignent tellement qu'ils lui obéissent aveuglément, même si cela met en danger la démocratie américaine. Cette docilité a également permis à Trump de nommer, via le Sénat, des juges qui semblent pour la plupart partager sa vision de la politique et du pouvoir présidentiel. Le mécanisme des « checks and balances » – qui est pourtant la caractéristique par excellence du système américain – a ainsi complètement disparu. La question cruciale est désormais de savoir si ces « checks and balances » retrouveront leur fonctionnement normal après Trump. J'en doute.

Pouvez-vous nous donner un petit aperçu de votre intervention lors de notre congrès ?

Dans mon intervention au congrès, je ne parlerai toutefois pas tant des États-Unis, ou du moins je ne m'y concentrerai pas exclusivement. Je m'intéresserai plutôt aux changements qui apparaissent dans la politique commerciale des grands acteurs, sous l'effet d'une concurrence politique croissante. Ces changements éloignent de plus en plus le commerce international du modèle dans lequel la mondialisation est considérée comme un avantage, avec des conséquences considérables sur les schémas commerciaux et d'investissement. Donald Trump ne manquera pas d'apparaître dans ce récit, car il a considérablement accéléré cette évolution – qui, de toute façon, aurait eu lieu.

Intervenants de la séance plénière



© Andreas Van Esbroeck

Jan Jambon

Jan Jambon est vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions au sein de l'actuel gouvernement fédéral. Auparavant, il a occupé les fonctions de ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Michel et de ministre-président de la Flandre. Jan Jambon a étudié à la Vrije Universiteit Brussel, où il a obtenu une licence en informatique. Il a ensuite obtenu un MBA à l'Université d'Anvers. Après une carrière dans le monde des affaires, Jan Jambon s'est lancé dans la politique en 2007.



Amid Faljaoui

Amid Faljaoui est directeur des magazines francophones de Roularta, Le Vif et Trends-Tendances. Il est par ailleurs rédacteur en chef de Trends Z, la chaîne de télévision dédiée à la Belgique entrepreneuriale. Il rédige également depuis plus de 10 ans des chroniques économiques pour les magazines susmentionnés et pour la RTBF. Il s'y consacre avec une passion incroyable. Grâce à ses remarques pertinentes, ses comparaisons audacieuses et son talent pour décrypter les évolutions financières complexes, il captive tous les publics.



Bart Kerremans

Bart Kerremans est professeur d'économie politique internationale et de politique américaine à la faculté des Sciences sociales de la KU Leuven. De 2013 à 2019, il a également été doyen de cette faculté. En 1994, il a obtenu un doctorat à l'Université d'Anvers. Bart Kerremans est également professeur invité dans plusieurs institutions étrangères et est régulièrement sollicité par les médias pour des analyses relatives à la politique américaine.



Eléonore Simonet

Eléonore Simonet est, depuis février 2025, ministre fédérale belge des Classes moyennes, des Indépendants et des PME. À 27 ans, elle est la plus jeune ministre du gouvernement fédéral. Titulaire d'un master en droit de l'UC Louvain, elle s'est spécialisée en droit des sociétés et a exercé en tant qu'avocate au barreau de Bruxelles. En juin 2024, elle s'est présentée aux élections et a été immédiatement élue au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.



Patricia Boydens

En tant que Client Partner Financial Services chez Capgemini Belgium, Patricia Boydens est une figure de proue dans le domaine de l'innovation, forte de plus de 25 ans d'expérience dans l'expérience client numérique et le développement commercial, principalement dans le secteur des services financiers. Elle est experte en matière de produits d'investissement et d'assurance, dans le respect des cadres réglementaires KYC, AML et MiFID, ainsi que des possibilités technologiques qui en découlent.

Interview avec Patricia Boydens

Vous êtes Client Partner Financial Services chez Capgemini et vous travaillez depuis plus de 25 ans dans le domaine de l'innovation numérique dans le secteur financier. Comment présenteriez-vous brièvement votre parcours et votre expertise à nos membres, et qu'est-ce qui vous motive aujourd'hui dans votre travail ?

En 2007, j'ai eu la chance de participer à la création de la première banque d'épargne numérique de Belgique, Rabobank.be, qui a ensuite proposé divers produits d'investissement, notamment des assurances-épargne de la branche 21 et des fonds. Comme tout se déroulait bien sûr en ligne, nous avons dû développer entièrement à partir de zéro l'interface utilisateur et les parcours clients associés, mais aussi l'infrastructure back-end. Cela m'a donné une formidable occasion de mieux comprendre la technologie, non pas pour « la technologie en soi », mais surtout pour ce qu'elle permet d'accomplir : une administration plus efficace et une meilleure expérience client. De plus, j'ai toujours dû tenir compte du cadre réglementaire. Comment transformer un questionnaire (Assur)MiFID en une expérience client agréable ?

Ce qui me motive aujourd'hui, c'est l'impact considérable que la technologie, et plus particulièrement l'IA et les registres distribués, aura sur l'avenir des services financiers. Ces « technologies émergentes » n'en sont encore qu'à leurs balbutiements, mais les attentes quant à leur capacité à aider chacun à travailler plus rapidement, plus intelligemment et de manière plus orientée client sont élevées. J'espère voir apparaître des produits financiers plus accessibles et plus pertinents, ainsi qu'une administration intelligente et rapide permettant de servir encore mieux les clients.

Dans le cadre de votre fonction chez Capgemini, vous contribuez à la transformation numérique au sein du secteur de l'assurance et des services financiers. Dans un monde où les technologies évoluent rapidement, où la réglementation est de plus en plus stricte et où les attentes des clients ne cessent de croître, comment la technologie peut-elle, selon vous, servir de levier pour un avenir durable du secteur financier ?

Aujourd'hui, la technologie ne se limite plus à la simple numérisation des processus. Elle peut constituer un levier stratégique pour rendre le secteur de l'assurance à la fois plus efficace, plus orienté client et plus durable. Grâce à l'IA, aux données et à l'automatisation, les organisations peuvent s'adapter plus rapidement à la réglementation, mieux gérer les risques et offrir à leurs clients des expériences personnalisées.



Comme je l'ai déjà indiqué, le véritable défi ne réside pas dans la technologie elle-même, mais dans son utilisation responsable. Ceux qui allient innovation, confiance, transparence et expertise humaine créent une base durable pour la croissance. Je suis convaincue que les gagnants de demain seront les compagnies qui, par exemple, utiliseront l'IA pour mieux servir leur réseau de distribution et ne se contenteront donc pas de s'en tenir au « statu quo ». Cela exigera également des investissements de la part des agents et des courtiers afin que ces technologies puissent communiquer entre elles de manière transparente.

Pouvez-vous nous donner un petit aperçu de votre intervention lors de notre congrès ?

Au cours de mon intervention, je présenterai des enseignements tirés du rapport « World Insurance P&C Report 2026 : The Moment of AI Truth » de Capgemini, accompagnés de quelques chiffres belges particulièrement révélateurs. Nous examinerons ensemble comment l'IA et les données sont en train de remodeler le secteur de l'assurance, ainsi que les opportunités mais aussi les défis que cela représente pour les assureurs, les distributeurs et leurs clients.

Mon objectif est de fournir des pistes concrètes sur la manière dont l'IA et l'innovation peuvent être mises à profit pour générer une croissance durable et améliorer l'expérience client. Car nous sommes tous conscients que l'IA va transformer l'avenir du secteur financier, mais la confiance des clients reste la priorité absolue.

Interview avec la ministre Eléonore Simonet

Le gouvernement a inscrit la simplification administrative dans son accord de coalition. BZB-Fedafin a formulé des suggestions à cet égard, tant par l'intermédiaire d'instances de concertation que directement. En tant que ministre des Indépendants et des PME, vous êtes la ministre vers laquelle nous nous tournons pour réduire les contraintes administratives pesant sur nos membres. Avez-vous des nouvelles positives à nous annoncer ?

La simplification administrative est en tout état de cause une priorité absolue de ce gouvernement et figure explicitement dans l'accord de gouvernement. Et cela ne s'est pas limité à de vaines paroles. Dès 2025, le gouvernement a lancé un vaste exercice dans le cadre duquel tous les ministres ont été invités à identifier des initiatives de simplification. J'adhère pleinement à cette ambition dans le cadre de mes compétences en matière de PME et d'indépendants, et j'aborde ainsi un très large éventail de sujets qui relèvent en réalité des compétences de presque tous les ministres.

Mes propositions se concrétisent en premier lieu à travers mes plans en faveur des PME. Une première version a été approuvée par l'ensemble du gouvernement fin 2025. Elle comprenait déjà 25 mesures concrètes de simplification, dont 9 ont déjà été mises en œuvre en totalité ou en partie. Je voudrais citer quelques exemples concrets :

- Relèvement progressif du seuil d'exonération de la TVA de 25 000 € à 30 000 € (par paliers de 1 000 € par an).
- Réforme du statut d'étudiant indépendant : assouplissements administratifs (suppression de certaines obligations de déclaration) et suppression de la limite d'âge de 25 ans, afin de le rendre plus accessible et plus flexible.
- Suppression de l'obligation de tenir des carnets de reçus et un journal des recettes et des dépenses pour la plupart des professions libérales.
- Simplification du registre UBO, afin de réduire la charge administrative pesant sur les entrepreneurs et de renforcer la sécurité juridique.
- Suppression du « Federal Learning Account » et remplacement par un « Individual Learning Account » plus simple, ce qui réduit considérablement la charge administrative liée à l'enregistrement.

Entre-temps, je travaille sur le Plan PME II. L'accent est à nouveau fortement mis sur la simplification, de préférence par le biais de mesures pratiques sans incidence budgétaire – tout le monde connaît en effet les défis budgétaires. Je compte d'ailleurs à nouveau sur BZB-Fedafin pour m'apporter des contributions concrètes !

BZB-Fedafin demande que, lors de l'introduction de nouvelles réglementations, une analyse d'impact objective sur les PME et les indépendants soit réalisée avant de leur imposer des exigences supplémentaires. Est-ce une démarche que vous soutenez en tant que ministre ?

Plus que jamais, ce gouvernement prend les devants en matière de simplification et de déréglementation. Le « goldplating », qui consiste pour la Belgique à aller au-delà de ce qui est imposé au niveau européen et à imposer encore plus de règles, est même devenu tabou grâce au gouvernement Arizona.

Nous voulons un cadre favorable aux entreprises pour toutes les sociétés, mais en accordant une attention particulière aux PME et aux micro-entreprises, qui sont touchées de manière disproportionnée par les charges administratives. Cela se constate tant au niveau européen qu'au niveau belge. La Belgique a par exemple vivement plaidé en faveur du paquet « Omnibus » relatif au rapportage en matière de durabilité (CSRD). Cela entraîne une réduction drastique des obligations : seuls les très grands acteurs (plus de 1 000 salariés et plus de 450 millions d'euros de chiffre d'affaires) restent soumis à ces obligations. Le nombre d'entreprises belges concernées diminue de près de 95 %. Les PME sont ainsi protégées contre des règles destinées aux multinationales.

Un deuxième exemple est celui du budget de mobilité. Lorsque les employeurs proposent une voiture de fonction pendant plus de 36 mois, ils doivent mettre ce budget à disposition au niveau de l'entreprise. Mais nous tenons compte de la réalité des entreprises : les PME bénéficient d'un report jusqu'au 1er janvier 2028, et les entreprises comptant 15 salariés ou moins en sont définitivement exemptées.

Au sein de ce gouvernement et de la majorité parlementaire, tout le monde est convaincu de la nécessité de faire prévaloir un cadre favorable aux entreprises à tous les niveaux. Cette vigilance à laquelle vous faites référence est donc déjà de mise aujourd'hui, même en l'absence de contrôle formel. Mais tant mon collègue du MR, le ministre Clarinval, que moi-même suivons de près cette question au sein des groupes de travail interministériels et au sein du gouvernement.

Le cabinet des PME et des Indépendants a été, lors de la législature précédente, l'un des promoteurs de la loi B2B. Cette loi a récemment fait l'objet d'une évaluation et BZB-Fedafin retrouve en grande partie

ses commentaires dans le rapport d'évaluation. Il s'avère difficile, dans notre secteur, d'invoquer l'abus de dépendance économique auprès de l'Autorité belge de la Concurrence en raison de l'interprétation stricte des conditions. Le facteur « peur » joue également un rôle important. Nos membres n'osent pas introduire de dossiers par crainte de représailles. BZB-Fedafin demande donc aux organes de contrôle de jouer un rôle plus proactif. En tant que ministre chargé des PME et des indépendants, qui constituent généralement les parties les plus faibles, comptez-vous prendre des initiatives pour apporter des modifications à la loi B2B sur la base du rapport d'évaluation ?

La protection de la partie la plus faible dans les relations B2B reste un élément important de la politique en faveur des PME de ce gouvernement. Nous voulons que les relations B2B soient équilibrées et que les grandes entreprises n'abusent pas de leur pouvoir de marché ou de leur position économique plus forte.

C'est pourquoi mon premier plan en faveur des PME prévoyait que l'Autorité belge de la Concurrence accorde, dans le cadre de ses priorités stratégiques, une attention particulière à la position concurrentielle vulnérable des PME et aux cas d'abus de dépendance économique. Par ailleurs, nous examinons s'il convient d'actualiser la législation relative aux clauses abusives dans les relations B2B, sur la base de l'évaluation récente et en tenant compte des contributions des conseils consultatifs concernés et des acteurs de terrain.

Intervenir dans les relations commerciales est une mesure de grande portée. Il convient de le faire avec prudence. Des instances telles que le Conseil central de l'Économie, le Conseil supérieur des Indépendants et des PME, ou encore d'autres avocats et magistrats, doivent d'abord rendre leur avis, comme cela a été convenu au sein du gouvernement.

ELÉONORE SIMONET,
ministre des Classes moyennes,
des Indépendants et des PME

En ce qui concerne plus particulièrement votre secteur, je tiens tout de même à renvoyer explicitement à l'avis 2026/21 de la Commission consultative concernant l'exception prévue à l'article X.26, § 2, du CDE pour les agents bancaires et d'assurance. Les agents concernés sont aujourd'hui explicitement exclus du champ d'application des « informations précontractuelles relatives aux contrats de collaboration commerciale ». Citons notamment l'obligation de remettre un projet de contrat et un document d'informations précontractuelles (DIP), ainsi qu'un délai de réflexion de 30 jours...

Plus tôt cette année, la commission a plaidé en faveur de la suppression de l'exception applicable aux agents bancaires et d'assurance dans la législation. En tant que ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME, je suis enclin à suivre cet avis, en particulier pour les agents bancaires indépendants. Ceux-ci sont structurellement plus vulnérables : ils ne sont pas propriétaires de leur portefeuille et perdent immédiatement leurs clients en cas de résiliation. Dans un secteur en pleine restructuration, cette protection précontractuelle est plus urgente que jamais. Je souhaite engager un dialogue à ce sujet avec le secteur et mes collègues compétents.

Enfin, nous avons lu que vous souhaitiez renforcer le statut social des indépendants. Qu'est-ce que cela implique concrètement ?

En peu de temps, nous avons déjà pris de nombreuses mesures concrètes qui semblaient impensables lors des législatures précédentes :

- Extension du congé de maternité pour les indépendantes de 12 à 15 semaines. Une maman est une maman, un bébé est un bébé. Pourquoi y avait-il encore une discrimination en 2026 ?
- Introduction progressive du congé parental pour les indépendants (à partir de 2028).
- Possibilités supplémentaires dans le cadre du crédit familial / du congé de naissance.
- Extension et renforcement de la PLCI : taux de cotisation maximal plus élevé et ouverture aux indépendants exerçant une activité complémentaire.

C'est un travail de fond continu. Nous voulons continuer à renforcer le statut social sans augmenter les cotisations, en offrant plus de flexibilité, un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que davantage de possibilités de se constituer soi-même une pension décente.

Mon deuxième plan pour les PME et les éventuels plans suivants apporteront également des réponses à ces questions.

Conférenciers sportifs



Sven Nys

Sven Nys est une légende vivante du cyclo-cross. Lors de sa première saison chez les professionnels, en 1998-1999, il a immédiatement remporté 14 victoires. Sven était connu pour être un véritable « cannibale » sur le terrain, déterminé à performer tout au long de la saison. Il a remporté au total 11 maillots, dont 9 titres de champion de Belgique et 2 titres de champion du monde. Outre le cyclo-cross, il s'est également illustré en VTT. Il a participé à deux reprises aux Jeux Olympiques, avec comme meilleur résultat une 6^{ème} place à Pékin. En 2016, il a mis un terme à sa carrière de sportif actif et est désormais entrepreneur, manager, analyste et conférencier.

Lors de son atelier au congrès BZB-Fedafin, il retracera sa longue carrière, en mettant l'accent sur tout ce qui l'a motivé à relever sans cesse de nouveaux défis.

Source : www.sportspreker.be



Ann Wauters

Ann Wauters a été pendant de nombreuses années capitaine des Belgium Cats, l'équipe nationale féminine de basket-ball. Après les Jeux Olympiques de Tokyo en 2021, elle a mis un terme à sa brillante carrière. Elle possède un palmarès impressionnant et a été élue cinq fois meilleure basketteuse d'Europe. Elle est également passionnée de cyclisme et promeut un mode de vie actif. Elle est aussi ambassadrice de SOS Villages

d'Enfants et de la Croix-Rouge. Lors de son atelier au congrès BZB-Fedafin, elle partagera son expérience unique en tant que sportive de haut niveau et témoignera de ce qui compte vraiment dans un sport d'équipe. Attendez-vous à un récit riche en émotions, ponctué d'expériences personnelles et illustré par des images captivantes.

Source : www.sportspreker.be



Michèle George

Michèle George est une cavalière belge de renom dotée d'une personnalité exceptionnelle, qui repousse les limites et inspire par son histoire de résilience, de persévérance et de succès sans pareil. Elle a remporté plusieurs médailles d'or et d'argent aux Jeux Paralympiques, ainsi qu'aux championnats du monde et d'Europe. Elle doit son succès à sa discipline, à sa vision stratégique, à son dévouement inépuisable et à sa passion.

Outre son impressionnante carrière sportive, Michèle inspire les gens en tant que conférencière grâce à ses réflexions sur le leadership, le travail d'équipe et la résilience. Ses récits et ses points de vue ont une portée universelle et sont une source d'inspiration pour tous, d'étudiant au dirigeant d'entreprise. Et c'est précisément ce que Michèle George souhaite accomplir lors de son atelier au congrès BZB-Fedafin.

Source : www.sportspreker.be



NATIXIS

INVESTMENT MANAGERS



EDMOND DE ROTHSCHILD

utmost™

L'ASSURANCE-VIE BRANCHE 23 BELGE EN MULTISUPPORT

Facilitez la construction du patrimoine familial de vos clients grâce à une assurance-vie sur mesure intégrant des supports d'investissements multiples depuis la Belgique.

www.utmostgroup.com

Utmost Luxembourg S.A. - Succursale belge/Belgisch bijkantoor, Immeuble/Gebouw: de Ligne 13, rue de Lignestraat 13, B-1000 Bruxelles/Brussel, Belgique/België est immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) sous le numéro 0657.800.550.

La succursale est établie en Belgique sur la base du droit d'établissement et est enregistré auprès de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) sous le numéro 1322.

Utmost Luxembourg S.A. est immatriculée au R.C.S. sous le numéro B37604 et agréée/réglémentée par le Commissariat aux Assurances (CAA).

Siège social : 4, rue Lou Hemmer, L-1748, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Utmost est enregistrée au Luxembourg en tant que nom commercial d'Utmost Luxembourg S.A.

A WEALTH *of* DIFFERENCE

Un bon partenariat com par la compréhension de et de leurs besoins.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, Belgian Branch a une activité de société de gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières et de gestionnaire de fonds d'investissements alternatifs en Belgique, agréée par le régulateur français Autorité des marchés financiers ('AMF') et le régulateur belge Financial Services and Markets Authority ('FSMA') ; elle est constituée sous la forme d'une succursale belge d'une société par actions simplifiée de droit français et située Rue Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, Belgique. Cette publicité est publiée par la société de gestion. Les opinions exprimées dans cette publicité constituent le jugement de la société de gestion à la date de publication de la publicité et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et document d'informations clés (DIC) disponibles sur le site web. Internal Design Agency (IDA) | 08/2026 | 18-BE-11693



ment nos clients

**Leurs ambitions, leurs priorités et leurs défis
définissent notre feuille de route.**

Pour eux, nous concevons des stratégies sur mesure,
alignées avec leurs objectifs et leurs besoins.

Notre vision globale et notre expertise approfondie
des marchés et des classes d'actifs, constituent
un véritable avantage concurrentiel.

C'est ainsi que se construisent des partenariats durables
et des relations de confiance sur le long terme.

www.bnpparibas-am.com/en-be

Communication marketing exclusivement destinée aux investisseurs professionnels. Investir comporte des risques, y compris le risque de perte en capital. Cette communication ne doit pas être considérée comme une offre directe, une recommandation ou un conseil en investissement. Veuillez lire les documents réglementaires disponibles sur www.pictet.com/assetmanagement, avant de prendre toute décision d'investissement.

L'IA change le monde. Ne devrait-elle pas changer votre façon d'investir ?

Découvrez nos ETF actifs optimisés par l'IA.



Pour en savoir plus:
pictet.com/assetmanagement



PICTET
Asset Management

Goldman Sachs Asset
Management

Au coeur de la stratégie CORE®

Tirez parti de la puissance
des portefeuilles d'actions
Goldman Sachs CORE®
Equity Portfolios



Cette communication à caractère commercial est diffusée par Goldman Sachs Asset Management B.V., y compris par l'intermédiaire de ses succursales (« GSAM BV »). GSAM BV est agréée et réglementée par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (Autoriteit Financiële Markten, Vijzelgracht 50, 1017 HS Amsterdam, Pays-Bas) en tant que gérant de fonds d'investissement alternatifs (« AIFM ») et gérant d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM »). En vertu de son agrément en tant que gérant de fonds d'investissement alternatifs, le gérant est autorisé à fournir les services d'investissement suivants : (i) réception et transmission d'ordres portant sur des instruments financiers ; (ii) gestion de portefeuille ; et (iii) conseil en investissement. En vertu de sa licence de gérant d'OPCVM, la société de gestion est autorisée à fournir les services d'investissement (i) de gestion de portefeuille et (ii) de conseil en investissement. Des informations sur les droits des investisseurs et les mécanismes de recours collectif sont disponibles ici : am.gs.com/policies-and-governance. Risque de perte en capital. Toute réclamation découlant des termes et conditions de la présente clause de non-responsabilité ou en rapport avec ceux-ci est régie par le droit néerlandais. 526762-OTU-2590101 526762.

MULTI-ASSET SOLUTIONS

Dynamic asset allocation designed to navigate through changing tides

Discover our multi-asset solutions at Robeco.com

Important information – capital at risk: This information refers only to general information about Robeco Holding B.V. and/or its related, affiliated and subsidiary companies, ("Robeco"), Robeco's approach, strategies and capabilities. This is a marketing communication intended solely for professional investors, defined as investors qualifying as professional clients, who have requested to be treated as professional clients or who are authorized to receive such information under any applicable laws. Unless otherwise stated, the data and information reported is sourced from Robeco, is, to the best knowledge of Robeco, accurate at the time of publication and comes without any warranties of any kind. Any opinion expressed is solely Robeco's opinion, it is not a factual statement, and is subject to change, and in no way constitutes investment advice. This document is intended only to provide an overview of Robeco's approach and strategies. It is not a substitute for a prospectus or any other legal document concerning any specific financial instrument. The data, information, and opinions contained herein do not constitute and, under no circumstances, may be construed as an offer or an invitation or a recommendation to make investments or divestments or a solicitation to buy, sell, or subscribe for financial instruments or as financial, legal, tax, or investment research advice or as an invitation or to make any other use of it. All rights relating to the information in this document are and will remain the property of Robeco. This material may not be copied or used with the public. No part of this document may be reproduced, or published in any form or by any means without Robeco's prior written permission. Robeco Institutional Asset Management B.V. has a license as manager of UCITS and AIFs of the Netherlands Authority for the Financial Markets in Amsterdam.

**Notre approche
d'investissement
résiste à l'épreuve
du temps.**




**CAPITAL
GROUP™**

Depuis 1931, nous accompagnons nos clients dans la réalisation de leurs objectifs financiers.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur capitalgroup.com/be/fr

Document promotionnel. Le capital investi est soumis à des risques.

Document publié par Capital International Management Company Sàrl (« CIMC »), société régulée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). ©2026 Capital Group. Tous droits réservés.

FOR PROFESSIONAL CLIENTS / QUALIFIED INVESTORS ONLY – NOT FOR RETAIL USE OR DISTRIBUTION

Europe equity funds

Powered by research; founded on local expertise

Invest with the #1 active Europe equity manager¹

The time for Europe is now. Capitalise on attractive valuations, improving corporate earnings, fiscal-led growth and monetary stimulus with actively managed Europe equity solutions from J.P. Morgan Asset Management – Europe's leading active manager.



¹ Source: Morningstar as of 31/12/2025. All EMEA ex United Kingdom domiciled open ended funds and ETFs in the following categories: Europe Equity Income, Europe Flex-Cap Equity, Europe Large-Cap Blend Equity, Europe Large-Cap Growth Equity, Europe Large-Cap Value Equity, Europe Mid-Cap Equity, Europe Small-Cap Equity, Eurozone Flex-Cap Equity, Eurozone Large-Cap Equity, Eurozone Mid-Cap Equity, Eurozone Small-Cap Equity.

J.P.Morgan
ASSET MANAGEMENT

LV-JPM58328 | 07/26 | 746beda3-7511-11f1-a64b-63017a7df9c7

OÙ
PLAÇONS-NOUS
L'ARGENT DE VOS
CLIENTS ?



PRÉCISÉMENT
LÀ OÙ NOUS
PLAÇONS LE NÔTRE.

CARMIGNAC GESTION - 24 place Vendôme - 75001 Paris. Tél : (+33) 01 42 86 53 35 - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 13 500 000 €. RCS Paris B 349 501 676.
CARMIGNAC GESTION Luxembourg - City Link, 7 rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg. Tél : (+352) 46 70 60 1 - Filiale de Carmignac Gestion. Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 €. RCS Luxembourg B67549.



■ GROUPE APICIL

35
years

Investir,
protéger,
transmettre.

*Gestion de patrimoine
par l'assurance-vie
luxembourgeoise et belge*



En savoir
plus ?

Beleggen,
beschermen,
overdragen.

*Vermogensbeheer via
Luxemburgse en Belgische
levensverzekeringen*



Meer
weten?

onelif.com

LAZARD
ASSET MANAGEMENT

Lazard Global Listed Infrastructure Equity Fund

Investir dans ce qui ne s'arrête jamais:
ce qui est indispensable au monde peut aussi l'être pour
votre portefeuille.

Le présent document est une communication marketing et ne constitue en aucun cas un conseil en investissement. La valeur des placements peut augmenter ou diminuer et les investisseurs peuvent perdre leur capital. Veuillez lire le prospectus et le document d'informations clés (KID), disponibles à l'adresse www.lazardassetmanagement.com, avant de prendre toute décision d'investissement.

Investir robustement



Flossbach von Storch

FONDS D'INVESTISSEMENT

flossbachvonstorch.be

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite

Certains ETF vous emmènent vers de nouvelles opportunités.

Donnez de l'élan à vos investissements avec le leader européen.

Des ETF conçus pour vous.

Pour en savoir plus, consultez le site amundiETF.be

Source : selon le rapport ETFGI à fin mars 2025, au sein du marché européen des ETF, Amundi ETF est le 1^{er} fournisseur basé en Europe.
COMMUNICATION MARKETING. INVESTIR IMPLIQUE UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL. **À l'attention des investisseurs professionnels uniquement.** Information promotionnelle non contractuelle, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une sollicitation de vente. ETF: Exchange-Traded Fund. Les Fonds sont les **ETF UCITS** d'Amundi et Amundi ETF désigne l'activité ETF d'Amundi. Les **ETF** d'Amundi n'offrent aucune garantie de performance ou de capital. Avant toute souscription, il est important que les investisseurs potentiels évaluent les risques liés à l'investissement, décrits dans le Document d'Informations Clés (« DIC ») et le prospectus du fonds, lesquels sont disponibles sur le site www.amundiETF.com ou peuvent être obtenus auprès d'Amundi sur demande. Amundi Asset Management, société par actions simplifiée – SAS au capital de 1 143 615 555 € – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP04000036 – siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015, Paris, France – Siren : 437 574 452 RCS Paris – www.amundi.com. | W DORRAN DESIGN



Beyond. Research.

Anchoring active management and sustainable investment

@ dpam@degroofpetercam.com

DPAM nv/sa (Degroof Petercam Asset Management in full) is a Belgian regulated asset management company, part of the Indosuez Wealth Management Group I Rue Guimard 18, 1040 Brussels, Belgium I RPR/RPM Brussels I VAT BE 0886 223 276. **Important information:** This is advertising material. This communication is for illustrative and information purposes only. The provided information does not constitute investment advice, nor any offer to buy or sell financial instruments. The logo and the words "DPAM" are registered trademarks and the content of this communication may not be reproduced without written permission of DPAM. Copyright © Degroof Petercam Asset Management 2026. All rights reserved.



J. Safra Sarasin

Embrace change



Explorez nos
thématiques

J. Safra Sarasin
Asset Management

Communication marketing. Capital à risque.

Solides dans nos méthodes, agiles dans nos choix.

Avec la gamme
Convictions

- Une gestion **active de convictions**.
- Un **processus d'investissement** éprouvé depuis 2006.

la-francaise.com

LA FRANÇAISE

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Cette communication est destinée aux investisseurs professionnels au sens de la directive Mifid 2. La publication en objet ne représente pas une incitation à investir dans lesdits produits. Risques : perte en capital, risque de marché actions, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque lié à l'investissement en actions de petite capitalisation, risque de change. CM-AM Convictions Euro et CM-AM Convictions US sont des compartiments d'une Société d'Investissement à Capital Variable de droit français relevant de la directive 2009/65/CE. Les compartiments ont été agréés par l'AMF sous forme d'un compartiment de SICAV respectivement le 31/10/2006 et le 23/03/2022. Crédit Mutuel Asset Management : 128 boulevard Raspail 75006 Paris. Société de gestion d'actifs agréée par l'AMF sous le numéro GP 97 138. Société Anonyme au capital de 3 871 680 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 388 555 021 Code APE 6630Z. TVA intracommunautaire : FR 70 3 88 555 021. Crédit Mutuel AM est une filiale du Groupe La Française, holding de la gestion d'actifs du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La Française Finance Services, entreprise d'investissement agréée par l'ACPR sous le n°18673 (www.acpr.banque-france.fr) et enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°13007808 le 4 novembre 2016.

DELA
pour eux, pour vous

« Vos clients comptent sur vous pour les protéger. À chaque stade de leur vie. Même plus tard. »

Ajoutez DELA à votre offre de soins et aidez vos clients et leurs proches à anticiper le décès, les adieux et la succession.

Un solide partenariat à la clé

Avec le **Plan de Prévoyance obsèques DELA** et le **Plan de Prévoyance Héritage DELA**, vous aidez vos clients à organiser leurs funérailles et leur succession en toute sérénité, conformément à leurs souhaits. Vous leur apportez ainsi sécurité et tranquillité d'esprit pour l'avenir, sans soucis financiers, administratifs et pratiques pour leurs proches.

Nos conseillers en formalités après funérailles DELA et nos experts en prévoyance héritage DELA assurent un **accompagnement** personnalisé, des **réponses** claires et des **conseils** pratiques. Vos clients peuvent, en outre, compter sur un éventail de services de **soutien** supplémentaires.

Forts de notre propre réseau d'entrepreneurs de pompes funèbres expérimentés, de trois crématoriums et d'un centre de rapatriement à l'aéroport de Zaventem, nous veillons à organiser **des adieux chaleureux et personnalisés**.

Ensemble, nous pouvons ainsi offrir le meilleur service possible à vos clients. Aujourd'hui et plus tard.

Un atout supplémentaire pour vos clients et vous

Vos clients souscrivent une assurance DELA auprès de vous ? Ils deviendront alors automatiquement, gratuitement et sans engagement membres de la **coopérative DELA**. Les membres ont voix au chapitre et bénéficient de divers avantages. Rendez-vous sur www.dela.be/cooperative pour toutes les infos.

Nous sommes aux côtés de nos partenaires

Un accompagnement personnalisé, des outils performants, un solide soutien commercial à la mesure de votre ambition, un programme de formation étendu et un système de rémunération approprié. Voilà ce que nous vous promettons.

Convaincu ?

Contactez-nous via salesupport@dela.be ou 02 800 87 88

DELA Natura- en levensverzekeringen N.V. - succursale belge (numéro d'entreprise 0665.931.229), sise à Noorderplaats 5 bus 2, 2000 Antwerpen, succursale de DELA Natura- en levensverzekeringen N.V., société de droit néerlandais (n° KvK 17078393), sise à Oude Stadsgracht 1, 5611DD Eindhoven, Pays-Bas, agréée pour les assurances-vie de la branche 21 sous le n° de code 2864 ; producteur du Plan de Prévoyance obsèques DELA et du Plan de Prévoyance Héritage DELA, soumise au droit belge. Le **Plan de Prévoyance obsèques DELA** est une assurance-vie de la branche 21. En cas de décès de l'assuré, il prévoit le versement d'un capital assuré au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) et/ou le financement des frais funéraires, conformément aux Conditions Particulières. Il comprend aussi un accompagnement pratique et administratif après le décès. Des restrictions et exclusions spécifiques s'appliquent à l'assistance supplémentaire, à l'assistance psychologique, au rapatriement et au retour anticipé. Vous les trouverez dans les Conditions Générales. Le **Plan de Prévoyance Héritage DELA** est une assurance-vie de la branche 21. Il prévoit le versement d'un capital assuré au(x) bénéficiaire(s) désigné(s). Ce capital peut notamment être utilisé pour couvrir diverses dépenses nécessaires découlant du décès de l'assuré. Le Plan de Prévoyance Héritage DELA propose aussi des informations et un accompagnement dans le cadre du règlement de la succession. Le preneur d'assurance n'est pas couvert pour un décès qui résulte de l'un des risques exclus, à savoir un suicide dans l'année suivant l'entrée en vigueur de la police, une participation volontaire à un acte de violence collectif/un acte de terrorisme, ou à une guerre (sauf circonstances professionnelles [par ex. : militaires, policiers, pompiers]), ou un acte intentionnel. Des limitations et exclusions spécifiques s'appliquent à l'assistance en prévoyance Héritage, tant du vivant qu'après le décès. Vous les trouverez dans les Conditions Générales. Offre, calcul de prime et Conditions Générales : www.dela.be et/ou votre courtier. Plaintes : contact@dela.be ou Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles). Pour obtenir une copie gratuite des Conditions Générales, adressez un e-mail à info@dela.be. Ce texte ne donne lieu à aucun droit. Seules les Conditions Générales et les Conditions Particulières sont contraignantes. E.R. : G. Deschoolmeester, p/a Noorderplaats 5 bus 2, 2000 Antwerpen © 2026 - V21/10/2026

Pourquoi protéger ses murs mais pas son coin de nature ?

Vos clients investissent du temps, de l'énergie et de l'argent dans leur jardin. Alors, pourquoi n'assurer que leur habitation ? Avec l'option Jardin de NN Home Insurance, quasi tout est couvert : les arbres, plantes, meubles de jardin... et même la piscine. Ce qui fait d'elle une des couvertures les plus étendues du marché, tout simplement. Et si vos clients profitaient de leur coin de verdure en toute sérénité ? Pour cela, comptez sur NN.



NN Home Insurance.



**UNE CAMPAGNE CLIENT
QUE VOUS POUVEZ UTILISER
ACTIVEMENT EN TANT
QUE COURTIER.**

**LE TEMPS
DONNE À VOTRE
ARGENT
TOUTE SA FORCE DE
CROISSANCE**



**UTILISEZ CETTE
CAMPAGNE POUR
ENGAGER LA
CONVERSATION
AVEC VOS CLIENTS.**





Pour les petits pépins dans la vraie vie, nous avons des assurances PME conçues par la vie.

Comme des assurances pour de petits accidents, mais aussi pour les grandes catastrophes. Chez Baloise, nous voulons vous soulager avec un pack d'assurances adapté à votre entreprise. Demandez notre offre PME à votre courtier indépendant.

Baloise. Des assurances conçues par la vie.



Votre Courtier
Votre meilleure
Assurance



Baloise Belgium SA – Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code BNB 0096 – Baloise est le nom commercial de Baloise Belgium SA avec siège à City Link, Posthofbrug 16, 2600 Antwerpen, Belgique – TVA BE 0400.048.883 – RPM Antwerpen, division Antwerpen – Tél.: +32 3 247 21 11 – Baloise Belgium SA a un établissement au Boulevard du Roi Albert II 19, 1210 Bruxelles, Belgique – Tél.: +32 3 247 21 11 – IBAN: BE31 4100 0007 1155 – BIC: KREDBEBB – info@baloise.be – www.baloise.be – ER: Baloise, City Link, Posthofbrug 16, 2600 Antwerpen, Belgique – Vous avez une plainte? Dites-le-nous par courriel à l'adresse plainte@baloise.be, www.baloise.be/ plaintes, par courrier ou par téléphone au 078 15 50 56.



Nordea
ASSET MANAGEMENT

Empower Europe. L'heure est venue.

Lorsque la redéfinition de notre
futur crée des opportunités
de rendement.
**Faites la différence avec
votre portefeuille.**

Nordea 1 – Empower Europe Fund
nordea.be/EmpowerEurope

Support commercial à l'usage des professionnels uniquement. Les fonds mentionnés font partie de Nordea 1, SICAV, une société d'investissement à capital variable basée au Luxembourg. Les documents juridiques du Fonds sont disponibles en anglais sur nordea.be. Tous les investissements comportent des risques; des pertes peuvent être enregistrées. Ce document ne constitue pas un conseil en investissement. Pour plus de détails sur les risques associés à ces fonds, veuillez vous référer au prospectus et au DIC ou DICI correspondant.
© Nordea Asset Management.

Critical technologies

A structural growth driver reshaping the global economy

Geopolitical change, global fragmentation and rapid innovation are reshaping the investment landscape. From defence and artificial intelligence to cybersecurity, critical technologies are becoming increasingly central to economic resilience, security and long-term innovation.

At the **BZB-Fedafin congres**, DWS will host the workshop **"Reshaping the Global Economy: Critical Technologies as a Structural Growth Driver"**, exploring how these themes may create opportunities for long-term portfolio positioning.

Join our workshop on 21 October at 15:30

More event information:



For Professional Clients (MiFID Directive 2014/65/EU Annex II) only.

This document is intended to be a marketing communication. DWS is the brand name under which DWS Group GmbH & Co. KGaA and its subsidiaries do business. Clients will be provided DWS products and/or services by one or more legal entities as identified to them in relevant documentation. DWS International GmbH, 22 July 2026, CRC111028

Afi • Esca
LUXEMBOURG



Groupe Burrus

L'ASSUREUR-VIE À TAILLE HUMAINE

**DÉCOUVREZ
L'ENSEMBLE DE
NOS SOLUTIONS !**



+352 26 37 85 95
contact@afi-esca.lu

4, rue du Fort Wallis
L-2714 Luxembourg

www.afi-esca.lu



ODDO BHF
ASSET MANAGEMENT

MAKE *every day* AN OPPORTUNITY



Créons ensemble les solutions d'investissement adaptées à vos besoins d'allocation d'actifs, construites à partir de nos convictions en actions, obligations, gestion diversifiée et actifs privés.

am.oddo-bhf.com

Information destinée aux investisseurs professionnels

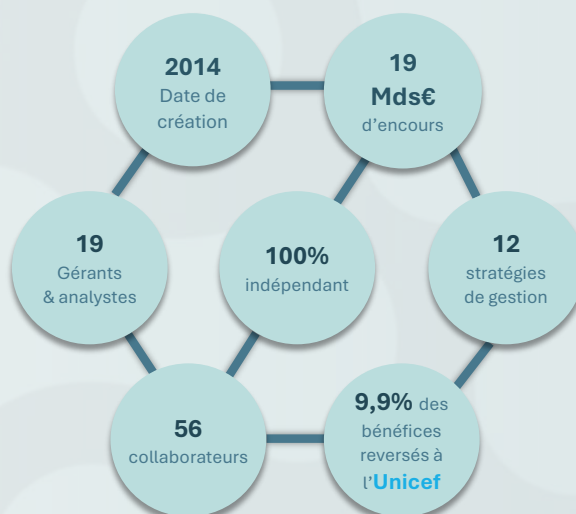
Together, let's develop investment solutions tailored to your asset allocation needs, built on our convictions across equities, fixed income, multi-asset strategies and private assets.

am.oddo-bhf.com

For professional investors only



LA SOCIÉTÉ 2026



Données au 30/06/2026

BlackRock®



Un prêt hypothécaire à 100 %, remboursable au rythme de la carrière de votre client.

flexible

charge de départ plus faible

habiter de manière durable



ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT!

Nos formations sont

vraiment faites sur mesure

pour l'intermédiaire financier
et ses collaborateurs

EDFIN

EXPERT EN FORMATIONS FINANCIÈRES

Edfin est une plate-forme de formation et d'examen destinée aux professionnels de la finance et créée par BZB-Fedafin

NOTRE OFFRE

- Offre étendue en formations financières, e-learning et examens
- Formations agréées offrant des points FSMA
- Outil de gestion du recyclage régulier
- De nombreux avantages pour les intermédiaires et les organisations

EDFIN POUR LES AGENCES

- Enregistrez votre agence et ajoutez vos collaborateurs
- Approuvez les inscriptions de vos collaborateurs et prenez en charge le règlement financier
- Laissez vos collaborateurs suivre le statut de leurs inscriptions
- Découvrez le nombre de points de recyclage réglementé que vos collaborateurs ont obtenus
- Téléchargez facilement les attestations de présence et les factures de toute votre agence
- Créez un e-learning sur mesure pour vos collaborateurs

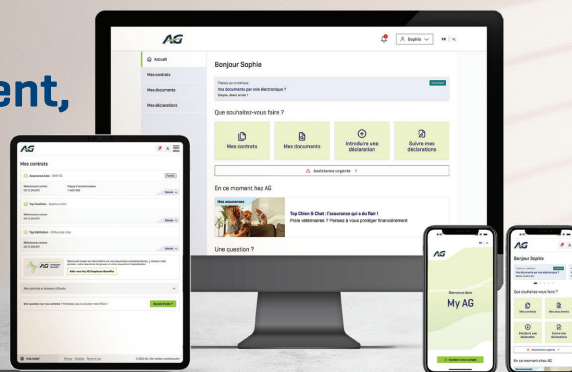
INSCRIVEZ-VOUS SUR WWW.EDFIN.BE

EDFIN

EXPERT EN FORMATIONS FINANCIÈRES

Edfin vzw | Einestraat 21 | 9700 Oudenaarde
BTW BE 0672.757.653 | info@edfin.be

Où que vos clients soient,
My AG est là.



À 6 heures du matin. À 11 heures du soir.
En déplacement, au bureau comme à la maison.

Grâce à **My AG**, vos clients ont toujours leurs assurances à portée de main.
24 h/24, 7 j/7.

En quelques clics, ils peuvent :

- ✓ consulter leurs contrats ;
- ✓ télécharger des attestations et des documents ;
- ✓ suivre leur dossier de sinistre ;
- ✓ suivre les rendements et les performances de leurs investissements ;
- ✓ consulter les coordonnées de leur intermédiaire d'assurance.

Et tout cela, simplement et rapidement via la nouvelle **app My AG** ou via **myag.be**.

AG Insurance (en abrégé AG) SA - Bd E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles - www.aginsurance.be - info@aginsurance.be - IBAN : BE13 2100 0007 6339 - BIC : GEBABEBB - RPM Bruxelles TVA BE 0404.494.849 - Entreprise d'assurance belge agréée sous le code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles

Congrès BZB-Fedafin 2025

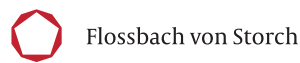


DIAMOND



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

PLATINUM



GOLD



SILVER



PARTNERS

